

Troisième séance, jeudi 3 avril 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Motion M1049.08 Louis Duc/Michel Losey (gens du voyage); dépôt et développement. – Assermentation. – Motion populaire N° 1503.07 Olivier Despont/Stéphane Bavaud/Pierre Baechler (un enfant a besoin de ses deux parents). – Motion N° 123.05 Denis Boivin/Cédric Castella (exonération des véhicules propres); prise en considération. – Motion M1023.07 Yvan Hunziker/Fritz Glauser (modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques / fiscalité écologique pour les voitures automobiles); prise en considération. – Motion M1034.07 Moritz Boschung/Katharina Thalmann-Bolz (introduction d'un impôt écologique sur les voitures automobiles); prise en considération. – Motion M1036.07 Antoinette Romanens/Nicolas Rime (loi sur l'impôt des véhicules automobiles); prise en considération. – Motion M1029.07 Bruno Boschung/Albert Studer (augmentation de la durée maximale de la garde à vue pour les mineurs); prise en considération. – Postulat P2020.07 Claude Chassot (prise en charge des mineurs [16–18 ans] multirécidivistes); prise en considération. – Postulat P2023.07 Denis Grandjean (règlement concernant les objets trouvés); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 102 député-e-s; absents: 8.

Sont absents avec justification: MM. Bruno Boschung, Charles de Reyff, Oliver Suter, René Thomet, Rudolf Vonlanthen et Hubert Zurkinden; sans: MM. Bernard Aebischer et André Schoenenweid.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Une motion urgente concernant les «gens du Voyage» a été déposée hier. Elle vous a été distribuée ce matin sur vos pupitres et, afin que vous puissiez en prendre connaissance, nous traiterons de son urgence demain matin au point 6 de l'ordre du jour.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion M1049.08 Louis Duc/Michel Losey (gens du voyage)

Dépôt et développement

Tout au long de ces derniers mois, l'arrivée massive de gens du voyage investissant sans crier gare de nombreux endroits privés de nos régions, notamment dans la Broye, n'a fait qu'augmenter la tension et créer un climat délétère au sein de la population et des autorités.

Il ne s'agit en aucune manière de jeter le discrédit et de faire endosser tous les péchés du monde à ces populations qui traversent nos régions et mettent le camp sur des propriétés privées ou publiques sans crier gare. Il s'agit en urgence de prévoir pour ces gens du voyage des aires de stationnement, de les équiper et de mettre en place un règlement adéquat qui satisfasse toutes les parties en présence. C'est une urgence, la population le réclame, la situation actuelle ne peut perdurer.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'entreprendre immédiatement les démarches nécessaires et indispensables pour mettre un terme à une situation qui devient insupportable pour la population.

En finalité nous demandons au Grand Conseil de se prononcer sur l'urgence durant la session du mois d'avril et nous demandons que le Conseil d'Etat nous propose des solutions durables durant la session du mois de mai.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Astrid Oberson, suppléante au Tribunal de la Glâne.

Il est procédé l'assermentation selon la formule habituelle.

Elections

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Sur les neuf fonctions à repourvoir, je ne ferai des remarques que pour deux postes, soit le poste de président de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif et le poste de président de la Chambre des prud'hommes du Lac.

En ce qui concerne la Commission de conciliation, je rappelle que le Conseil de la magistrature a entendu tous les candidats et qu'il a donc pu évaluer la personnalité de ces candidats. Sur six candidats, quatre

sont des avocats. Le Conseil de la magistrature a exigé de leur part une déclaration écrite selon laquelle ils s'engageaient, au cas où ils seraient élus, à renoncer à tout mandat en matière de bail et ce pour l'ensemble du canton. Tous les candidats ont pris cet engagement. Ces engagements écrits se trouvent dans les dossiers qui ont été mis à disposition de la Commission de justice. Suite à cela, le Conseil de la magistrature a développé sa réflexion et a estimé qu'il devait avoir la même exigence pour le président actuel de la Commission de conciliation du Lac et de la Singine. Il lui a écrit en date du 26 mars en lui demandant de ne plus accepter ces mandats en matière de bail, et ce pour l'ensemble du canton, et qu'il devrait terminer les affaires en cours d'ici la fin d'année. Sur la base de ces engagements, le Conseil de la magistrature estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre cette fonction et celle d'avocat. Il faut savoir que cette commission est entièrement indépendante d'un tribunal et ne traite que des affaires de bail. On ne peut donc pas comparer cette situation avec celle des assesseurs à la cour fiscale ou des assurances sociales du Tribunal cantonal, fonction qui disparaîtra prochainement car ces assesseurs, qui sont souvent des avocats, siègent dans une cour qui fait partie du Tribunal cantonal. Je suis d'accord avec vous, il est indispensable de veiller scrupuleusement au respect des règles sur l'incompatibilité. Il y va de la crédibilité de notre justice et, comme vous le savez, le Conseil de la magistrature a adopté des principes très stricts en la matière. Il suffit de se souvenir des élections au poste de Juge de paix de la Glâne et de la Veveyse. Toutefois, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse car nous risquons très vite de nous trouver sans candidat valable. En l'occurrence, ce serait très dommage de se passer des services d'un avocat alors que l'on sait qu'il ne prendra aucune affaire de bail à loyers sur l'ensemble du canton. Ce serait excessif et contre-productif. En outre, je crains le signal qui serait donné pour les candidats potentiels lors de prochaines élections si, face aux candidats proposés par le Conseil de la magistrature, le Grand Conseil préfère le dernier de la liste. Les avocats risquent de ne plus se présenter. Que ferons-nous s'il ne se présente que des candidats peu expérimentés ou proches de la retraite? Si la Commission de justice veut maintenir une ligne stricte en la matière, il serait préférable d'en discuter avec le Conseil de la magistrature et de définir une politique avant que les postes soient mis au concours. Je vous prie donc de soutenir le préavis du Conseil de la magistrature et le premier de la liste est M. Jean-Christophe Oberson.

En ce qui concerne l'élection du suppléant du président de la Chambre des prud'hommes du Lac, le Conseil de la magistrature recommande prioritairement M. Stoller. Pourquoi? M. Stoller est actuellement greffier-chef auprès du Tribunal de l'arrondissement du Lac. Pouvoir être suppléant du président de la Chambre des prud'hommes est une façon de revaloriser ce poste de greffier et ainsi de garder auprès d'un tribunal longtemps une personne, ce qui constitue une aide précieuse pour le président et pour la justice. C'est d'ailleurs une pratique courante dans le canton puisque c'est le cas dans la Broye, la Gruyère, la Glâne, la Singine, donc dans tous les districts sauf la Sarine qui connaît

trop d'affaires et où il y a un poste à 100% pour cette fonction. En plus, cette façon de procéder permet une organisation rationnelle du travail. Pourquoi s'écarter de cette pratique qui a fait ses preuves? M. Stoller a remplacé le président du Tribunal pendant quatre mois afin que ce dernier puisse s'occuper de l'affaire Cannabioland. M. Stoller, par son engagement, a permis de trouver indirectement une solution pratique au problème posé par ce dossier et de trouver un épilogue à cette affaire. L'élire serait une façon de lui dire merci pour sa disponibilité et le surcroît de travail qu'il a assumé. En conclusion, je vous recommande d'élire M. Stoller à cette fonction.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). D'une manière générale, la Commission de justice vous invite à suivre ses propositions. Je prendrai encore une fois la parole avant l'élection du président de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif pour les districts de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse.

Motion populaire N° 1503.07 Olivier Despont/Stéphane Bavaud/Pierre Baechler (un enfant a besoin de ses deux parents)¹

Prise en considération

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le Mouvement de la condition paternelle Fribourg a déposé une motion populaire intitulée «un enfant – deux parents», un slogan derrière lequel devraient se cacher 1000 petites joies voire un océan de bonheur... deux parents avec leur enfant. La réalité est quelquefois toute autre et ce titre cache malheureusement de la souffrance et du malheur. Il m'est insupportable de voir ou de savoir qu'un enfant est pris en otage par l'un de ses parents ou par ses parents, de lire tant de tristesse dans les yeux d'un enfant torturé par la mésestime de ses parents. Méritent-ils encore le titre de parents alors qu'ils ont laissé la haine prendre la place de l'amour? Ces situations conflictuelles préoccupent le groupe libéral-radical et ce n'est pas avec une baguette magique que l'Etat changera l'état d'esprit de quelques parents irresponsables. Le mois passé, nous avons discuté du questionnaire que le Mouvement pour la condition paternelle Fribourg nous avait envoyé. C'est un catalogue de treize mesures qui ne peuvent pas se régler simplement par un oui ou par un non. Les questions sont complexes. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Etat imposerait quatre ou cinq mesures, nous nous demandons si celles et ceux qui demandent ces mesures vont s'y conformer. Il faut savoir que les deux cas suivis de mort d'enfants dans notre canton sont les conséquences du non-respect de mesures prises, de décisions de Justice de paix qu'ils n'ont pas voulu tenir et accepter. Ces événements horribles tombent sous le coup de l'émotionnel – cela peut se comprendre – mais il faut aussi les analyser devant la réalité des faits.

¹ Déposée et développée le 8 juin 2007, *BGC* p. 516; réponse du Conseil d'Etat le 4 mars 2008, *BGC* p. 520.

Dans la réponse que donne le Conseil d'Etat à la motion populaire, il rappelle que notre canton dispose de structures extrajudiciaires dont l'Office de consultations conjugales – compétent et neutre – le Point de rencontre très apprécié pour son professionnalisme et sa discrétion, le Service de l'enfance et la jeunesse pour les mesures d'urgence, pour les accompagnements et les suivis – très professionnels également – des enfants qui ont besoin de ces mesures. Dès 2010, entrera en vigueur le nouveau code de procédure civile unifié. Notre canton devra se contenter de légiférer en matière organisationnelle. Le Conseil d'Etat avait inscrit dans son programme gouvernemental l'étude sur la création d'un Tribunal des affaires familiales parce que les travaux ont débuté et qu'une pré-consultation a déjà eu lieu auprès des autorités concernées.

Le groupe libéral-radical suivra la proposition du Conseil d'Etat de ne pas donner suite maintenant à cette motion populaire mais nous veillerons à ce qu'il y ait suivi dans ce dossier et à pouvoir faire plus et mieux si nécessaire.

Ridoré Carl-Alex (*PS/SP, SC*). Sur la base de ma pratique professionnelle, en tant qu'avocat dans les affaires matrimoniales ou en tant que médiateur, je peux éprouver la justesse des préoccupations évoquées par les motionnaires, préoccupations qui doivent aboutir à l'élaboration d'une étude telle que demandée par les motionnaires et telle qu'envisagée par le Conseil d'Etat au vu de sa réponse à la motion. En juin dernier – il y a moins d'une année – lors de la discussion du rapport du Tribunal cantonal, l'étude de ces mesures avait été saluée par l'ensemble des groupes de ce Grand Conseil. C'est donc purement pour des questions de forme évoquées par le Conseil d'Etat, par ma collègue Claudia Cotting tout à l'heure à savoir le passage de la compétence en la matière au niveau fédéral – et d'autre part le choix est peut-être erroné du moyen de la motion pour réaliser cette étude – que le groupe socialiste propose le rejet de cette motion tout en soutenant les motionnaires dans leur préoccupation et tout en soutenant le Conseil d'Etat dans son désir d'étudier les différentes mesures proposées.

Une dernière question me tarabuste toutefois – elle me tarabustait déjà en juin dernier lors du rapport du TC – c'est la question des moyens à disposition. M^{me} Cotting vient de me dire qu'il faut faire plus et mieux mais pour faire plus et mieux il faut que l'Etat, que le Conseil d'Etat et puis que le Grand Conseil donnent aussi les moyens financiers ensuite de faire aboutir les mesures qui seront identifiées par cette étude. Je plante à nouveau un petit jalon pour exhorter les membres de cette députation d'être tout autant fidèles au poste aussi lorsqu'on devra voter les crédits pour ces mesures.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec grande attention la motion populaire qui nous est proposée. Il est naturellement sensible aux arguments soulevés par les motionnaires. En effet, le sort des enfants dans les procédures de divorce devrait, dans toute la mesure du possible, pouvoir être réglé de façon consensuelle pour le bien de ceux-ci. C'est pour notre groupe le bien des enfants

qui doit rester au centre de notre préoccupation. Il faut tout de même relever que, malgré tout le système que l'Etat pourra mettre en place pour favoriser la recherche de solutions consensuelles, l'effort consenti pour trouver un accord appartiendra toujours en dernier ressort aux parties, respectivement aux parents. Même s'il partage les préoccupations liées au bien de l'enfant, le groupe démocrate-chrétien vous propose de rejeter la motion populaire qui nous est soumise et se rallie ainsi à la position du Conseil d'Etat. En effet, celui-ci a inscrit l'étude sur l'opportunité de créer un tribunal spécial pour les affaires familiales dans son programme gouvernemental de la législature 2007–2011 et a déjà démarré cette étude qui porte sur la création d'une telle instance ainsi que d'autres mesures propres à améliorer, dans les limites du droit fédéral, la protection et la prise en compte des intérêts des enfants dans les procédures de divorce et de séparation. Cette étude va dans le même sens que les préoccupations des auteurs de la motion, c'est pourquoi nous ne la soutiendrons pas.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Une fois n'est pas coutume, le groupe de l'Union démocratique du centre est divisé, partagé sur la motion populaire 1503.07. De ce fait, les autres orateurs pourront peut-être influencer notre groupe pour le oui ou le non, mais plutôt pour le non. Certes, un enfant a besoin de ses deux parents. C'est fondamental et c'est une évidence même pour notre groupe. Cette motion est peut-être inutile mais elle va dans le bon sens car le Conseil d'Etat étudie ou va étudier la création d'un Tribunal des affaires familiales. Personnellement, en lisant cette motion populaire, j'étais contre. Je n'ai pourtant pas l'habitude de slalomer, mais ensuite en visitant le site Internet du Mouvement de la condition paternelle Fribourg j'étais pour et, de surcroît, l'émission Temps Présent diffusée il y a deux semaines sur la maltraitance psychologique des femmes envers les hommes – sujet tabou il faut le souligner – m'ont, si je puis dire, épouvanté – le mot est encore faible – et de ce fait m'ont convaincu de voter oui à cette motion.

Romanens-Mauron Antoinette (*PS/SP, VE*). La motion populaire qui a abouti débouche sur une étude, qui est d'ailleurs déjà en cours, et malgré le refus à laquelle cette motion est promise c'est quand même important que nous la prenions au sérieux. En effet, les papas concernés évoquent un enjeu de société important. Il me semble qu'agir dans le sens des motionnaires c'est reconnaître le statut de parents – son importance pour notre société – reconnaître les responsabilités que ce statut implique, reconnaître aussi que ces responsabilités demeurent de manière indissoluble malgré les difficultés qui mènent à la séparation. Inviter les couples parentaux en difficulté à activer des solutions pour exercer en commun leur responsabilité parentale c'est aussi créer des modèles que les jeunes de demain pourront améliorer encore au bénéfice des enfants qu'ils élèveront, nous l'espérons toujours. Aujourd'hui, le Service de l'enfance et de la jeunesse gère un nombre important de situations pour lesquelles la mise en œuvre de conventions ou de décisions de divorce est problématique. Une part de ces probléma-

tiques émerge suite aux insatisfactions non seulement des résultats qui ne peuvent être admis à 100% par les partenaires mais également sur les processus de décision, sur les procédures judiciaires parfois longues et incompréhensibles. Nous avons besoin, en ce moment, de plus d'anticipation et de valoriser des modes de décision qui demandent le consentement de tous les partenaires. C'est à ce niveau qu'un travail important est nécessaire. Il relève de la prévention de situations conflictuelles qui dégénèrent gravement car, en fin de course, ce sont bien sûr les enfants qui trinquent. Sur le plan spécifique de l'exercice en commun des tâches de responsabilité parentale, une aide à l'établissement de conventions réalistes et réalisables dès le début d'une procédure de séparation limiteront les dégâts de manière sensible. Actuellement, trop souvent les mesures provisionnelles influencent de manière définitive des décisions futures parce qu'elles s'installent pour une longue période. Pour ma part, j'appelle de mes vœux la réalisation rapide d'un groupe de travail qui réunit les acteurs, qui met en route une forme de recherche-action sur le modèle de Cochem – qui inclut divers partenaires pour les décisions – mais aussi peut-être sur d'autres modèles à inventer. Il me paraît important que les milieux judiciaires, les services pédopsychiatriques, le Service de l'enfance et de la jeunesse, l'Office familial par exemple qui fait de la médiation, se mettent en commun à examiner et sans délai des solutions sur la base de cette expérience allemande qui donne des résultats intéressants. Indépendamment du code de procédure en révision, ce travail commun peut déboucher maintenant sur des mesures concrètes, dans les limites du droit actuellement en vigueur.

Avec une très grande minorité du groupe socialiste, j'appelle donc celles et ceux d'entre vous à donner un signal positif pour ce groupe de travail à constituer dans le sens et en approuvant cette motion.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). La situation qui prévaut actuellement en matière de procédure de divorce n'est pas aussi réjouissante qu'on veut bien le dire et, personnellement, je tiens ces propos d'un avocat coté sur le canton. Ce sont souvent de longues procédures, ce sont des rendus de justice pas faciles à accepter pour l'une ou l'autre partie en présence, ce sont aussi des considérants de prétoire qui ne sont pas toujours rendus avec l'impartialité souhaitée. J'avais en son temps souhaité que ces procédures soient beaucoup plus humanisées, que des médiations soient mises en place – des gens mieux formés, préparés pour arbitrer ces conflits qui touchent directement la famille. Je pense en tout cas pour ma part, sans vouloir rallonger, que cette demande est justifiée, que ce serait un plus pour les parents et les enfants entrés en conflit. Je voterai donc cette motion en soulignant également que mon groupe est aussi quelque peu partagé.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Permettez-moi également d'apporter une touche minoritaire au débat qui se déroule ici et, par rapport au groupe socialiste, je vous proposerai de soutenir cette motion. Soutenir cette motion, pourquoi? Parce que l'expérience que j'ai, qui est une expérience politique mais qui malheureusement

débouche sur des conflits humains que bien souvent le politique est appelé à arbitrer lorsque la justice ne fait pas correctement son travail ou que son application n'est pas satisfaisante. Eh bien, l'expérience, chers Collègues, m'a permis de voir qu'il existe actuellement des moyens mis à disposition de la justice mais que ces moyens ne sont malheureusement pas toujours suivis des faits. Ce que je regrette particulièrement c'est que lorsqu'on modifie des lois – on modifie des lois en fonction d'expériences du moment, en fonction de tendances, etc. – et qu'il s'agit de passer à l'application pratique des modifications législatives, on voit qu'entre la loi modifiée et la loi dans sa pratique il y a quelques fois un pas de géant. Ce pas de géant... quand il s'agit d'une situation où des enfants sont pris en otage – et là je partage parfaitement l'analyse de M^{me} Cotting – c'est lamentable de voir à quel point on peut utiliser des êtres innocents tout simplement parce qu'il n'y a pas en amont les bases nécessaires pour empêcher justement que l'on s'en prenne à des personnes qui, finalement, n'y sont pour rien. Alors, évidemment que le Conseil d'Etat a fait un pas important en avant pour venir à l'encontre des demandes qui sont faites dans différents milieux, en particulier de la part des pères qui sont souvent mais pas toujours – je m'empresse de préciser – préterités dans les procédures. Ce qu'il faut au fond c'est d'abord procéder à une analyse des besoins et analyser la situation sous l'angle du droit actuel puisque la révision législative prendra du temps. Je suis, de par mes fonctions à Berne, en partie la révision du droit du divorce et du droit de la famille et je peux vous dire que celle-ci prend un peu l'eau parce qu'il y a trop de problèmes qui viennent se greffer au fur et à mesure. Donc, on est encore loin d'avoir atteint une solution satisfaisante de ce côté-là. C'est pour ça que je pense qu'il est important que l'on puisse créer un groupe de travail, groupe de travail où toutes les parties intéressées seraient représentées et qui permettrait justement de voir où se trouvent exactement les besoins. Si l'on acceptait cette motion, je pense que le Conseil d'Etat pourrait justement mettre en œuvre ce groupe de travail qui ferait certainement beaucoup mieux avancer les choses que toutes les révisions législatives que l'on peut s'imaginer dans le cas de figure.

C'est pour cela, chers Collègues, que je vous enjoins de soutenir comme moi cette motion.

Studer Albert (*ACG/MLB, SE*). Je vais continuer à parler en faveur de cette motion. Je suis effectivement aussi persuadé que l'idée de cette motion ferait avancer la cause de tous ces parents et de ces enfants qui sont dans la détresse. On a évoqué le Point rencontre. Je vais faire un petit détour là-dessus. C'est une institution qui est très bien. Il y a environ une année, une annonce est parue dans les journaux pour une demande d'emploi. Elle cherchait une personne prête à travailler 10 à 15 week-ends par année pour un montant substantiel de, je crois, 80 à 100 francs. J'étais très intéressé par mes capacités professionnelles et mon expérience de vie aussi. J'ai téléphoné pour me renseigner sur la tâche qui me serait attribuée si je prenais cette fonction qui frisait le bénévolat – je le dis carrément. Dans la discussion, on a vu que le Point rencontre doit pouvoir

gérer la situation car c'est l'endroit où les problèmes effectifs sont vécus au jour le jour, comme par exemple quand une maman décide de ne pas vouloir donner son enfant à un papa qui est déjà là en attente. Donc, cela demande un professionnalisme extrême dans l'immédiat, dans l'urgence, pour gérer des grands conflits. Nous savons ce qui s'est passé à deux reprises à Fribourg... des drames horribles... et je crois que le grand problème du Point rencontre c'est justement le manque de moyens pour engager des personnes professionnelles capables de gérer ces situations-là. Le Point rencontre travaille maintenant principalement avec des étudiants qui sont en formation, des gens qui sont tout à fait capables sur le plan professionnel, mais souvent il leur manque l'expérience de vie, l'expérience de management de crises de cas très graves. Là, je crois qu'un groupe de travail proposé par cette motion où l'on réunirait justement toutes les personnes concernées qui travaillent à ce sujet pourrait permettre de faire avancer ce problème, ce grave problème. Je crois qu'il faudrait aussi pouvoir prévoir, dans la discussion du budget prochain, des montants plus substantiels pour justement renforcer ce Point rencontre et éviter les drames qu'on a eu ces dernières années. Je suis un petit peu étonné de voir le ténor dans cette assemblée. On nous dit «on est pour» voilà pourquoi on va refuser la motion. Moi, je préférerais vous dire «on est pour» alors soutenons cette motion!

Elections

Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif pour les districts de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse: un président

Débat

Studer Theo (PDC/CVP, LA). C'est pour deux raisons que la Commission de justice vous propose d'élire M. Louis Sansonnens.

Primo, pratiquement tous les autres candidats sont des avocats. Je n'ai rien contre les avocats, qui du reste sont mes collègues de profession, mais dans le passé il est arrivé que des avocats, membres de la Commission de conciliation en matière de bail à loyers, ont plaidé la même matière dans un autre cercle. Pour l'avenir, il faut éviter cette situation. Je remercie le Conseil de la magistrature d'avoir pris les précautions nécessaires. Cependant, l'avocat continue à porter le chapeau d'avocat et le juge le chapeau du juge. Ce n'est toujours pas la même chose.

Secundo, au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère, nous avons la situation d'avoir quatre présidents, dont trois à raison de 50% et un de 100%. Cela pose des questions ou des problèmes d'organisation. M. Sansonnens a déclaré qu'il se retirerait comme président du Tribunal de la Gruyère s'il est élu président de la Commission de conciliation en matière de bail à loyers. Cela permettra aux deux présidents à 50% de postuler pour un poste à 100%, ce qui pourrait faciliter l'organisation du Tribunal.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je vous ai donc expliqué toutes les précautions qu'a pris le Conseil de la magistrature pour éviter effectivement qu'un avocat se trouve à plaider une affaire de bail dans le canton. Les déclarations écrites ont été apportées à la Commission de justice. Donc, elles sont là, elles existent et le Conseil de la magistrature veillera à ce que ces déclarations soient respectées. J'ai même dit qu'on est allé plus loin puisque le président actuel en place de la Commission du Lac et de la Singine doit prendre le même engagement. Donc, je crois qu'il est vraiment nécessaire qu'on puisse disposer d'avocats et qu'on ne mette pas le trouble dans les élections. Aussi de vouloir régler le problème de la Gruyère par cette élection, cela me semble faux. M. Sansonnens a fait des déclarations au sein du Conseil de la magistrature selon lesquelles il risque de se retirer avant la fin de son mandat. Donc, de toute façon ce problème va nous être soumis dans peu de temps. Ne mélangeons pas les choses. Maintenant, nous devons élire quelqu'un pour la Commission de conciliation de ces districts et ne nous occupons pas du Tribunal de la Gruyère. C'est un autre chapitre.

Motion populaire N° 1503.07 Olivier Despont/Stéphane Bavaud/Pierre Baechler (un enfant a besoin de ses deux parents)

Prise en considération: suite

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens tout d'abord à remercier les huit députés qui sont intervenus.

Le divorce suscite beaucoup d'émotions. Je le comprends parce que dans beaucoup de cas cela représente effectivement un drame et une tristesse – comme M^{me} la Députée Cotting l'a dit pour les enfants – mais je dirais aussi pour les parents qui sont séparés de leurs enfants. Je le dis puisque le droit de divorce m'est assez familier pour l'avoir pratiqué pendant 22 ans comme avocat mais également comme juge suppléant au Tribunal fédéral et comme rapporteur de la Commission du Conseil national pendant plus de 15 heures lorsqu'on a discuté ce droit au plénum.

Il faut peut-être encore faire une autre remarque préliminaire. Il faut améliorer, il faut toujours essayer d'améliorer la procédure et la législation mais on ne pourra pas tout résoudre. Il faut quand même faire appel aussi à la responsabilité des parents, à la volonté de trouver une solution à l'amiable parce qu'avec n'importe quelle législation vous ne résoudrez jamais tous les problèmes.

J'ai une autre remarque préliminaire. Je rappelle qu'il y a un taux de divorces d'environ 50% en Suisse et qu'il y a quand même près de 90% des divorces, où il y a une demande commune avec une convention sur tous les effets accessoires, qui se passent bien et où les parents sont vraiment responsables. Il faut bien le rappeler, pas seulement les drames, mais aussi les 90% où cela se passe bien.

La motion populaire, qu'est-ce qu'elle demande? Il faut bien la lire! La motion demande d'analyser c'est-à-dire d'étudier trois choses:

1. instaurer un Tribunal de la famille sur le modèle de la pratique de Cochem;
2. mettre en œuvre les principes de la coopération ordonnée (médiation judiciaire);
3. mettre en place une procédure d'urgence et des moyens spécialisés pour traiter des conflits familiaux graves liés à l'enfant.

Et suite à cette étude, le cas échéant, de modifier la législation dans ce sens. Donc, au fond, la motion demande une étude, une analyse. C'est clairement l'objet d'un postulat. Ce n'est pas instaurer un Tribunal de la famille mais c'est étudier la possibilité et, le cas échéant, selon le résultat de cette étude il faudrait légiférer.

Le gouvernement n'a pas attendu cette motion populaire pour constater le problème puisqu'il a mis clairement dans son programme gouvernemental qu'on veut étudier cette instauration d'un Tribunal de famille. Dans ce sens, les motionnaires enfoncent des portes ouvertes. Ma Direction, déjà l'année passée, a mandaté une juriste à l'extérieur de l'administration pour faire un inventaire de ce qui se fait dans les autres 25 cantons et dans les pays voisins. Sur la base de cet inventaire, nous avons fait une petite consultation auprès des juges de première instance, auprès du Tribunal cantonal mais également auprès de l'Office familial. Nous avons reçu, jusqu'à fin février, des réponses à la consultation qui sont très détaillées et qui montrent que ce problème est effectivement un problème réel. Si vous acceptez aujourd'hui ce postulat, c'est-à-dire refusez la motion mais acceptez le postulat, je vais mandater dans les trois à quatre semaines qui viennent un expert ou une experte de l'extérieur pour étudier le problème. Cette experte ou cet expert pourrait évidemment aussi s'entourer d'un groupe de travail ou d'autres spécialistes. Je ne peux rien promettre sur l'issue de cette étude. Une étude est justement là pour étudier tous les tenants et aboutissants et – comme M^{me} Cotting a dit – il s'agit d'une affaire très complexe. Je ne peux pas anticiper le résultat de cette étude parce que, autrement, il faudrait simplement y renoncer. Donc, cette étude devrait nous donner les instruments pour la décision.

Il faut aussi dire qu'on n'est pas complètement souverain en la matière puisque le droit de divorce est régi par la Confédération dans le Code civil et – comme cela a été également dit par des intervenants – par le futur Code de procédure civile qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Là, les cantons auraient peu de marge de manœuvre en ce qui concerne la procédure. Par contre, en ce qui concerne l'organisation judiciaire il nous resterait beaucoup de liberté, par exemple la liberté d'instituer un Tribunal de famille.

Pourquoi le Conseil d'Etat vous propose de refuser cette motion? C'est tout simple. L'objet de cette motion n'est pas au fond une modification ou une création d'une loi mais c'est une étude, et une étude c'est justement l'objet d'un postulat. Mais, le postulat populaire n'existe pas selon la Constitution et les motionnaires

étaient bien obligés de prendre la voie de la motion. Puisque le nouveau règlement du Grand Conseil ne permet pas la transformation d'une motion en postulat, je suis obligé de vous proposer le rejet de la motion tout en disant que si c'était un postulat on l'accepterait. Donc, on va faire cette étude.

Maintenant, je vais répondre à quelques questions et quelques remarques des intervenants. Les porte-parole des groupes, M^{me} Cotting, M. Ridoré, M. Butty et M. Frossard soutiennent la position du Conseil d'Etat et je les remercie.

M. Ridoré pose la question des moyens à disposition. Je n'ai pas fait une étude approfondie mais cela ne devrait pas causer beaucoup de frais puisque si on crée un Tribunal de famille il n'y aura pas nécessairement de nouveaux juges à nommer étant donné que, actuellement, le divorce représente entre 50 et 60% des charges des tribunaux. On pourrait donc affecter certains juges à ces Tribunaux de famille et il n'y aurait pas sept Tribunaux de famille dans le canton mais peut-être deux ou trois, comme pour le droit du bail. Cependant, il y aura évidemment des moyens supplémentaires à mettre dans les budgets.

M. le Député Louis Duc parle des procédures qui sont trop longues. Il a raison. C'est effectivement un problème quand il faut, pour l'unité de la matière, pour l'unité du jugement de divorce, régler la question des enfants – l'attribution des enfants en droit de visite – et en même temps on a peut-être la liquidation d'un régime matrimonial compliqué où il faut faire des expertises. Cela prolonge en effet la procédure et ce n'est pas bon. Ayant fait l'expérience, ce n'est pas toujours les enfants qui font l'objet de litiges mais c'est souvent aussi l'argent, même si les gens disent souvent «ce n'est pas pour l'argent mais c'est pour le principe que je procède».

Je dois par contre refuser le grief de M. le Député Duc si vous dites qu'il y a de la partialité parmi les juges. Les juges sont des êtres humains avec leurs qualités et leurs défauts mais je refuse alors catégoriquement qu'il y ait des juges qui sont d'emblée partiaux, qui sont pour une partie ou pour une autre. Cela, je dois vraiment le refuser pour avoir pratiqué pendant 22 ans le barreau.

M^{me} Schnyder, M^{me} Romanens et M. Studer vous proposent d'accepter la motion. Je répondrai aux juristes: *ne eat iudex ultra petitem partium*. C'est-à-dire qu'on ne peut pas aller au-delà de ce que demandent les motionnaires. Les motionnaires demandent une étude. Alors qu'est-ce qu'il se passerait si vous acceptez la motion? Qu'est-ce que je dois faire? Faire une étude... ou instituer un tribunal... ou créer un groupe de travail! Mais ils ne demandent pas la création d'un groupe de travail. Il faut respecter la volonté des motionnaires. D'ailleurs, on ne pourrait pas demander un groupe de travail par une motion populaire! Je vois, vous voudriez aller dans le sens des motionnaires, vous voudriez aller dans le sens d'aller plus vite. Je le comprends... mais d'un point de vue formel... si vous acceptez cette motion je ne saurais vraiment pas quoi faire. Je ne peux pas faire plus que ce qu'ils demandent.

Pour ces raisons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député/es, je vous promets de suivre le postulat mais pour des raisons formelles je dois vous

demander de suivre le Conseil d'Etat et de refuser la motion populaire.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 65 voix contre 25. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 25.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Ridore (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 65.*

Se sont abstenus:

Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion N° 123.05 Denis Boivin/Cédric Castella (**exonération des véhicules propres**)¹

et

Motion M1023.07 Yvan Hunziker/Fritz Glauser

(**modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques / fiscalité écologique pour les voitures automobiles**)²

et

Motion M1034.07 Moritz Boschung/Katharina Thalmann-Bolz (**introduction d'un impôt écologique sur les voitures automobiles**)³

Prise en considération

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich die vorliegende Motion, welche ich im März 2007 übernommen habe, zurückziehe. Warum?

Die Motion ist bereits im Oktober 2005 eingereicht worden. Sie war von Mitgliedern aller damals im Parlament vertretenen Fraktionen getragen. Ziel der Motionäre war es, nicht immer nur von den negativen Auswirkungen des Klimawandels zu sprechen, sondern zu handeln! Der schnellere Austausch von wenig umweltfreundlichen Fahrzeugen mit umweltfreundlicheren Neuwagen sollte mit einer auf 5 Jahre begrenzten vollständigen, ich betone vollständigen Steuerbefreiung für elektrisch angetriebene, Hybrid- und mit Gas betriebene Fahrzeuge erreicht werden.

Leider ist die Motion in einer Schublade verschwunden. In der Zwischenzeit hat sich in Sachen Klima- und Energiepolitik vieles geändert – betroffen ist auch der Bereich der Motorfahrzeugsteuer. Der Kanton Freiburg kennt bereits einen 30%-igen Steuerrabatt für umweltfreundliche Autos. Im Gespräch ist die schweizweite Einführung eines Bonus-Malus-Systems für die Motorfahrzeugsteuer, das sich nicht nur auf energetische Kriterien abstützt, sondern auch auf ökologische Werte, bei denen die Auswirkungen auf das Klima, die Luftfremdstoffe, der Lärm und die Treibstoffherstellung berücksichtigt werden.

Der Staatsrat weist in seiner Antwort auf die drei vorliegenden Motionen zur Besteuerung sauberer Fahrzeuge darauf hin, dass er seine zukünftige Politik in Sachen Motorfahrzeugsteuer auch in diesem Sinne ausgestalten will. Deshalb ziehe ich die Motion 123.05 zurück und unterstütze im Namen der Fraktion Mitte-Links-Bündnis die beiden anderen Motionen. Wir bitten den Staatsrat, so schnell wie möglich, aber bis spätestens im nächsten Jahr einen Entwurf für die Revision des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger vorzulegen.

¹ Déposée et développée le 13 octobre 2005, *BGC* p. 1384; reprise par la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet le 15 mars 2007; réponse du Conseil d'Etat le 11 février 2008, *BGC* p. 511.

² Déposée et développée le 3 juillet 2007, *BGC* p. 1324; réponse du Conseil d'Etat le 11 février 2008, *BGC* p. 511.

³ Déposée et développée le 11 octobre 2007, *BGC* p. 1539; réponse du Conseil d'Etat le 11 février 2008, *BGC* p. 511.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Im Namen der CVP-Fraktion möchte ich Ihnen beliebt machen, die zwei verbleibenden Motionen gemäss Staatsrat anzunehmen.

Wir möchten jedoch noch anfügen, dass bei der Anwendung doch eine gewisse Sensibilität vorherrschen möge. Es geht jetzt nicht nur darum, von Kategorien, respektive von Hubraum zu sprechen, sondern vielleicht auch noch andere Aspekte miteinzubeziehen. Ich denke da insbesondere an Folgendes: Vorhin hat man von einer Befreiung von neuen Fahrzeugen gesprochen. Es braucht die alten Fahrzeuge auch. Es gibt auch Leute, Familien, die können sich lediglich ein altes Occasions-Auto kaufen. Die Autos sind sowieso da, die Energie haben sie schon verbraucht. Es wäre also sicher nicht ganz richtig, wenn man jetzt nur noch sich auf die neuen Fahrzeuge abstützen würde und die alten entsprechend stark belasten würde.

Ein zweites Element: In verschiedenen Regionen, insbesondere im Berggebiet werden vermehrt grössere Fahrzeuge, also insbesondere auch Vierrad-Fahrzeuge gebraucht. Die brauchen automatisch mehr Treibstoffe, sind aber nicht unbedingt die Autos, die am meisten Kilometer machen. Dass man dieser Sensibilität ebenfalls entsprechen möge, denn ich meine, dass der ökologischste Kilometer, und davon sprechen wir ja auch, der ökologischste Kilometer ist immerhin noch derjenige, den wir gar nicht fahren. In dem Sinne beantragen wir, diese Motionen entsprechend anzunehmen.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié les motions M1023.07 et M1034.07 concernant l'imposition des véhicules soi-disant propres. Bien entendu que la qualité de l'air et les économies d'énergie font partie de nos préoccupations. Pour exemple, j'étais cosignataire de la motion Boivin/Castella mais cela date déjà de 2005 et notre collègue Käthi Thalmann a déposé la motion M1034.07 sur le même sujet. La majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra les deux motions qui nous sont présentées aujourd'hui car elles vont dans un bon sens: encourager la population à acquérir des véhicules peu gourmands et polluant le moins possible, et c'était déjà l'idée de base en 2005. De l'acceptation de ces deux motions découlera un projet de modification de la LIVA et, là, le groupe de l'Union démocratique du centre sera très attentif à ne pas surtaxer les anciens véhicules. En effet, il faut bien en être conscient, tout le monde n'a pas la capacité financière de changer de véhicule tous les cinq ans, cela a déjà été dit par mon collègue agriculteur, Josef Fasel. Si notre groupe peut concevoir d'imposer plus lourdement les véhicules neufs qui ont une consommation de carburant et des émissions polluantes importantes, il veillera à ce que l'imposition des véhicules de tout un chacun reste raisonnable.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous encourage à soutenir ces deux motions.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt des deux motions qui restent sur l'imposition des véhicules propres ainsi que des réponses du Conseil d'Etat. Ces deux motions prévoient

une imposition des véhicules en fonction de leur bilan écologique, ce qui nous réjouit fortement, d'autant plus que les véhicules peu respectueux de l'environnement se verront, eux, plus lourdement taxés qu'aujourd'hui. Ces propositions vont dans le sens du développement durable inscrit dans notre Constitution.

Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ces deux motions et vous invite à en faire autant.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les groupes parlementaires qui acceptent ces deux motions. Notre ancien collègue député, M. Denis Boivin, avait mis, en 2005, le doigt sur un manque dans la loi pour les véhicules dits propres. Le Conseil d'Etat a déjà donné un signal en faveur de ce genre de véhicules. Il a octroyé une réduction fiscale aux détenteurs de voitures hybrides ou fonctionnant exclusivement à l'électricité, au biogaz ou au gaz naturel.

Notre motion M1023.07 va permettre d'avoir une politique claire en faveur des véhicules propres en modifiant l'article et en spécifiant que les voitures automobiles ne sont plus imposées en fonction de la cylindrée du moteur mais en fonction de la consommation et de la pollution. Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse qui recommande d'accepter cette motion ainsi que la motion des députés Moritz Boschung et Katharina Thalmann-Bolz.

Le groupe libéral-radical est sensible aux effets que certains véhicules produisent sur notre planète. Le Conseil d'Etat s'engage à présenter d'ici 2009 un projet de révision de la LIVA. Certains cantons ont déjà franchi le pas d'une amélioration de l'attractivité en matière d'imposition des véhicules propres. La recherche pour améliorer et diminuer les émissions polluantes des voitures ne cesse d'avancer et de nouvelles solutions sont chaque jour proposées. Les différentes marques de véhicules font un effort pour diminuer les émissions de CO₂. Accepter ces deux motions, c'est les encourager à continuer leurs recherches et nous fournir des automobiles qui correspondent à nos besoins tout en préservant notre terre.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical va soutenir à l'unanimité ces deux motions.

Boschung-Vonlanthen Moritz (*PDC/CVP, SE*). Ich danke dem Staatsrat und ich danke auch den parlamentarischen Fraktionen, die bereit sind, die Motion anzunehmen und ich lade Sie ein, dementsprechend die Motion zu überweisen. Wir betreten mit dieser Motion bei weitem kein Neuland und wir sind auch nicht Pioniere. Im Moment, ich habe das gestern verifiziert, haben bereits acht Kantone ein ähnliches Besteuerungssystem nach ökologischen Kriterien eingeführt. In elf weiteren Kantonen ist die Einführung geplant. Also wir sind bei weitem nicht an der Spitze. Erlauben Sie mir noch zwei, drei Ergänzungen, denn es gibt diesbezüglich gewisse falsche Vorstellungen:

Nous distinguons sept catégories de A à G et c'est les propriétaires de voitures A, avec l'étiquette A, qui vont financièrement profiter puisque ces voitures sont les moins polluantes. Selon le catalogue de consumma-

tion édité par le TCS – vous pouvez le constater – il y a déjà toute une palette de voitures qui sont classées dans cette catégorie A. Donc cette catégorie est de loin pas non plus réservée aux seules petites voitures légères; ce n'est depuis longtemps plus le cas. Pour les propriétaires de voitures B, C, D, et probablement aussi E, rien ne changera dans l'imposition. Ce n'est que pour les voitures des catégories F et G, les plus polluantes, que l'imposition va augmenter sensiblement mais cela est voulu parce que le but de l'exercice c'est justement de promouvoir les voitures dites propres. Du reste, il faut aussi voir les proportions car seulement 6% des voitures sont classées dans la catégorie F et 4% dans la catégorie G.

On a dit, on a entendu aussi que cette nouvelle formule d'imposition aurait des conséquences négatives pour les familles qui sont souvent obligées d'utiliser une voiture plus grande et qui devraient donc aussi payer des impôts plus élevés. Ce n'est pas le cas. Regardez à nouveau le catalogue de consommation du TCS et vous verrez qu'il y a beaucoup de voitures familiales qui sont justement classées dans ces catégories A, B, C et D et qui n'ont justement pas à craindre des impositions plus hautes qu'actuellement.

Man hat auch gesagt, dass man beispielsweise die Kilometerzahl bei der Fahrzeugbesteuerung berücksichtigen sollte. Die Idee ist zwar verführerisch, aber ich muss zuerst sagen, dass wer mehr fährt, auch schon mehr Steuern zahlt, weil er die Mineralölsteuer ja mit dem Mehrfahren auch zahlt.

Dann kommt dazu, dass es sicher richtig ist, dass jeder nicht gefahrene Kilometer der beste Kilometer ist. Aber wenn wir diese Fahrzeugsteuer mit der Kilometerberücksichtigung einführen wollen würden, wäre das mit einem unverhältnismässigen administrativen Aufwand verbunden. Denken Sie daran, dass die neuen Fahrzeuge erstmals nach vier Jahren kontrolliert werden, zum zweiten Mal nach sieben Jahren und dann alle zwei Jahre. Wenn Sie die Kilometer abrechnen wollen würden, wäre das ein unvernünftiger Aufwand. Zudem müsste man auch berücksichtigen, dass es Fahrzeughalterwechsel gibt. Wie wollen Sie das ohne administrativen Aufwand veranstalten? Wir wollen ja, dass die ganze Operation sich schlussendlich ertragsneutral verhält und dem entspricht diese Motion und ich bitte Sie deshalb, die Motion so zu unterstützen.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Sur le fond, on ne peut que soutenir une taxation différenciée par rapport à la consommation plus ou moins polluante d'un véhicule. Il eût été cependant nécessaire, dans la réponse du Conseil d'Etat et en vertu de l'article 72 du règlement du Grand Conseil, d'avoir quand même une idée de ce que cela va coûter à ceux qui ont une voiture plus ancienne. Le message dit qu'il s'agirait d'offrir un avantage fiscal d'environ 1000 francs au détenteur de tout véhicule neuf respectueux de l'environnement mais quand même d'imposer plus lourdement les autres véhicules afin que l'opération soit blanche pour l'impôt sur les véhicules.

Il faut savoir que ce sont les jeunes et les personnes âgées, les jeunes qui se rabattent sur un ancien modèle bon marché parce qu'ils n'ont pas les moyens pour

une voiture performante ou en tout cas neuve, et les personnes du 3^e âge qui, faisant moins de kilomètres, gardent ce véhicule plus longtemps. D'autres députés se sont déjà exprimé dans ce sens mais je m'inquiète quand même qu'on va demander la complémentarité de cet avantage fiscal à ceux qui ont peu ou pas les moyens pour payer un nouveau véhicule. Donc sur le fond, je peux dire «oui» mais sur la forme, qui reste encore une grande inconnue quant à la dernière motion, je dirai «non» pour ce manque d'éclaircissements maintenant.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). In Ergänzung zu Mitmotionär Moritz Boschung möchte ich noch Folgendes zu unserer Motion festhalten: Autokäufer funktionieren nicht nur über das Portemonnaie. Eine Studie der ETH Zürich belegt, dass Konsumenten, die ein Bewusstsein für die Energieknappheit oder den Klimawandel haben, am ehesten ein effizientes, umweltfreundliches Auto kaufen. Das Auto ist nicht nur ein Gebrauchsgegenstand. Es hat viele symbolische Werte, um die eigene Person auszudrücken. Dabei spielen aber nicht nur die Autogrösse und die Pferdestärken eine wichtige Rolle, sondern auch zunehmend die Sauberkeit.

Mit der aktuellen Energieetikette für Personenwagen wurde ein Gradmesser für diese Sauberkeit entwickelt. Mit der vom Bund geplanten, zukünftigen Umweltekette wird der Kriterienkatalog dieses Gradmessers noch erweitert. Die Umweltekette wird Auskunft über energetische und ökologische Werte geben. Und genau diese Informationen muss der umweltbewusste Autokäufer bis anhin mühsam zusammensuchen. Mit Anreiz-Systemen sollen nun Signale gesetzt werden und zu einem besseren Verständnis für ein gezieltes ökologisches Handeln beitragen.

Die vorliegende Motion zeigt genau in diese Richtung. Mit dem Bonus-Malus-System soll zudem ein System eingeführt werden, das für den Kanton ein Nullsummenspiel in finanzieller Hinsicht darstellt. Zu den Steuerrabatten für saubere Fahrzeuge werden als Kompensation Zuschläge für schlechter klassierte Fahrzeuge erhoben. Dieses Anreiz-System motiviert Neuwagenkäufer der breiten Masse, sich für umweltfreundliche Fahrzeuge zu entscheiden. Diese Käufer helfen zudem, die Technologien im Autobau für zukünftige Generationen zu verbessern und sie setzen sich für eine bessere Luftqualität ein.

Ich danke dem Staatsrat und begrüsse seine Absicht, bereits 2009 einen Entwurf unter Berücksichtigung der Umweltekette und der Einführung eines Bonus-Malus-System, wie es die Verfasser der Motion 10.34.07 fordern, vorzulegen. Zugunsten eines umweltbewussten und zukunftsgerichteten Handelns bitte ich Sie, diese Motion zu unterstützen. Unsere Kinder werden es einmal zu schätzen wissen.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Permettez-moi d'apporter encore quelques compléments sur le principe du bonus-malus, principe que je connais bien puisque je suis à l'origine de son introduction sur le plan fédéral. Tout d'abord, on peut dire que ce système est un bon système parce qu'il va promouvoir le re-

cours à des voitures plus efficaces. Il ne s'agit pas de savoir si c'est des voitures plus petites ou plus grandes, comme l'a dit mon collègue Boschung, effectivement, il s'agit de promouvoir des voitures plus efficaces, plus efficaces.

Je souhaite trois choses du Conseil d'Etat. La première chose que je demande c'est que le Conseil d'Etat réfléchisse à la coordination avec la Confédération. Je crois que c'est très important. On sait qu'au niveau de la Confédération ce système bonus-malus va certainement être introduit, gardons les mêmes règles finalement sur le plan cantonal pour son introduction. Deuxième élément, je souhaite que le Conseil d'Etat examine également un bonus pour la catégorie B car on sait très bien que les catégories actuelles A et B sont très efficaces, très efficaces. Et troisième élément, qui a déjà été dit tout à l'heure, je soutiendrai un tel projet à la condition que sur le plan fiscal l'exercice reste neutre.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je suis aussi très sceptique concernant la motion de mes collègues, MM. Glauser et Hunziker. Je rejoins les propos de M^{me} Claudia Cotting tout à l'heure. Vous savez, on a affublé souvent les paysans en disant que les paysans roulaient tous avec ces Mercedes... Moi, j'ai une voiture qui a 290 000 kilomètres. J'ai été l'expertiser dernièrement; elle a passé rondo, impeccable, etc. Ecoutez, l'imposition qu'on veut faire aujourd'hui – et je suis étonné de la part d'un paysan – si vous faites un peu le tour des campagnes paysannes, vous allez voir des centaines de vieilles Ford, etc. Alors, aujourd'hui, on veut imposer justement ces vieux tracteurs aussi! Il y en a combien, de vieux tracteurs, dans ce canton? C'est pour cela que je rejoins M^{me} Claudia Cotting. Je serai très, très sceptique pour cette troisième motion.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse détaillée et mes collègues pour les explications complètes.

Nous sommes conscients, M. Louis Duc, que nous ne sauverons pas la planète avec nos deux motions mais nous sommes aussi convaincus qu'il faut des sacrifices pour aller de l'avant. Je suis convaincu que pour protéger et moins polluer notre environnement, dans ce cas précis l'air, qu'il faut la politique des petits pas, *step by step* comme dirait notre «Alt Bundesrat» Ogi! On l'a bien compris, il faut aussi les sacrifices. Dans ce cas précis, nous ne parlons pas des tracteurs. Je précise clairement qu'on ne parle que des voitures et pas des poids lourds non plus.

Faisons un pas de plus dans la bonne direction et je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat et d'accepter les deux motions.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich danke allen Intervenienten.

Ich danke vor allem der Frau Grossrätin Marie-Thérèse Weber-Gobet für den Rückzug der Motion Denis Bovin/Cédric Castella, welche sie übernommen hat. Es zeugt von einem grossen Verständnis für die Evolution in diesem Bereich. Effektiv geht es jetzt in eine andere Richtung: Es gibt mehr Kriterien als einzig und allein

die Kriterien «Gewicht» und «Benzinverbrauch», sondern es geht in Richtung Energieetikette, respektiv Zukunftsmusik ist die «Umweltetikette» und ich danke auch für die Unterstützung der anderen Motionen.

Herr Grossrat Fasel hat im Namen der CVP-Fraktion ebenfalls die Gutheissung beantragt. Er spricht noch zwei Aspekte, nämlich den sozialen Aspekt und die Vierrad-Autos, an. Was den sozialen Aspekt bezüglich Occasions-Autos betrifft, der auch von anderen Grossräten übernommen wurde: Es ist auf der einen Seite ein Problem, auf der anderen Seite kann man nicht immer «ja, aber» sagen, sondern irgendwann einmal muss man eine Abwägung zwischen den Umweltanliegen und den sozialen Anliegen machen und hier bei den Autos glaube ich, kann man den sozialen Aspekt nicht bis ins Letzte berücksichtigen.

Es wird allerdings berücksichtigt, indem beispielsweise die Anzahl Kilometer nicht gleichsam zusätzlich besteuert werden, so dass namentlich ländliche Regionen nicht zusätzlich bestraft werden. Was die Occasions-Autos anbetrifft: Diese werden nicht zusätzlich bestraft. Es geht hier darum, wie das von verschiedenen, namentlich von Herrn Schorderet gesagt wurde, für den Kauf neuer Autos einen Anreiz zu schaffen. Es geht nicht darum, die Occasion-Autos oder die alten Autos zu bestrafen.

Bezüglich der Vierrad-Antriebe: Da haben Sie recht, die sollen weiter existieren können und auch nicht fiskalisch bestraft werden, wenn sie effektiv der Umweltetikette oder der Energieetikette entsprechen. Das ist heute zum Teil realisiert und es gibt solche Autos bereits heute.

M. Gilles Schorderet parle de surtaxer les vieux véhicules. Je viens de le dire en allemand, il ne s'agit pas de pénaliser les vieilles voitures ou les vieux véhicules mais d'inciter à l'avenir, pour leur achat, à avoir recours à des voitures efficaces qui consomment peu et qui polluent peu.

Herr Nicolas Rime und Herr Yvan Hunziker unterstützen voll den Vorschlag des Staatsrates.

M. Boschung, M. Fasel et M^{me} Thalman-Bolz parlent de «kostenneutral», d'une opération financièrement neutre ou de «ertragsneutral». Le Conseil d'Etat, effectivement, veut aller dans le sens que cette opération soit financièrement neutre.

M^{me} Cotting soutient la taxation différenciée mais elle reste un peu sur sa faim en ce qui concerne le traitement futur des vieilles voitures, des voitures d'occasion. Elle aurait souhaité, sur la base de l'article 72 du règlement, que le Conseil d'Etat soit plus précis. C'est, à mon avis, une question d'appréciation. Je n'ai malheureusement que le texte allemand de l'article 72 qui dit:

«In seinem Antrag beantragt der Staatsrat die Annahme oder die Ablehnung der Motion, er nimmt Stellung zur Zulässigkeit und äussert sich zusammenfassend zu den wichtigsten Punkten.»

Alors, quels sont les points les plus importants? C'est effectivement une question d'appréciation. Je dirais que – je crois que cela a été dit par le député Schorderet – il faut une coordination avec la Confédération et le Conseil d'Etat l'écrit aussi dans sa réponse. Donc, sur le plan du Parlement fédéral et du Conseil fédéral ça bouge. On veut introduire ou passer de l'étiquette

«énergie» à l'étiquette «environnement» et c'est difficile maintenant d'anticiper les résultats de la Confédération. Je peux simplement vous dire que lors de la Conférence cantonale des directeurs de justice et de police, l'automne passé à St-Gall, nous avons décidé de coordonner nos efforts – évitons qu'un canton soit beaucoup plus écologique que l'autre – et nous baser sur cette nouvelle étiquette «environnement» qui a été également élaborée par l'Association des techniciens des bureaux d'automobiles, donc des Services de la circulation – notamment à Fribourg – qui étaient aussi «federführend». Ce sont eux, les techniciens, qui font les propositions à la Confédération et je crois savoir que M. le Député Boschung s'est, d'une manière intelligente, déjà aussi renseigné auprès de ce service à Fribourg.

Je crois avoir répondu aux questions. Je vois qu'il y a une unanimité. Je vous remercie d'aller dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat et vous prie alors d'accepter les deux motions.

– La motion N° 123.05 Denis Boivin/Cédric Castella est retirée par la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet.

– Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1023.07 Yvan Hunziker/Fritz Glauser est acceptée par 85 voix contre 6. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1034.07 Moritz Boschung/Katharina Thalmann-Bolz est acceptée par 79 voix contre 6. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1036.07 Antoinette Romanens/ Nicolas Rime (loi sur l'impôt des véhicules automobiles)¹

Prise en considération

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Je tiens d'abord à remercier le Conseil d'Etat de la célérité de

¹ Déposée et développée le 11 octobre 2007, *BGC* p. 1540; réponse du Conseil d'Etat le 19 février 2008, *BGC* p. 515.

sa réponse puisque notre motion avait été déposée en octobre 2007 et elle est déjà sur cette table; ce qui va permettre d'avancer sur ce sujet. La motion demande que chaque automobiliste puisse acquérir, dans le cadre du paiement de l'impôt véhicules, un abonnement demi-tarif.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, est fort enthousiaste sur le succès d'une telle mesure puisqu'il pense que 75% des automobilistes vont en faire usage. Cela ne signifie pas que cela soit une proposition totalement gratuite pour l'automobiliste mais en tout cas elle aurait, selon le Conseil d'Etat, un succès certain. Le coût chiffré par le Conseil d'Etat paraît également démesuré. Les effets en paraissent aussi injustes vu sous cet angle. Je pense que c'est le début d'une proposition qui mérite d'être creusée davantage. Avec mon collègue Nicolas Rime, nous proposons le retrait de cette motion en invitant toutefois les collègues de tout bord du Grand Conseil et qui sont attentifs à cette question à se mettre ensemble pour créer un petit groupe de travail et revenir prochainement avec une proposition. C'est dans ce sens que Nicolas Rime et moi-même retirons donc cette motion.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les motionnaires pour le retrait de cette motion. Je crois que l'idée d'inciter les automobilistes à prendre les transports publics est une bonne idée. Par contre, la mesure ne nous paraissait pas adéquate. Mais, je peux vous dire, Madame et Monsieur les Député-e-s que le Conseil d'Etat a la volonté d'intensifier ses efforts pour inciter les automobilistes à prendre les transports publics. Dans ce sens, je vais transmettre votre demande à mon collègue Directeur de l'énergie et des transports publics et on va étudier la question d'éventuellement créer un groupe de travail.

- Cette motion est retirée par ses auteurs.
- Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1029.07 Bruno Boschung/Albert Studer (augmentation de la durée maximale de la garde à vue pour les mineurs)¹

Prise en considération

Studer Albert (ACG/MLB, SE). Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable. Merci beaucoup d'accepter cette motion, de proposer l'acceptation! Je crois que ce que nous demandons est quelque chose de très sensé pour améliorer le travail de la police et de la justice.

Die heutige kurze Dauer des maximal möglichen Polizeigewahrsams ist einer effizienten Begegnung der Jugendkriminalität nicht förderlich und behindert insbesondere oft griffige erzieherische und präventiv wirkende Massnahmen bei Wiederholungstätern. Der

Ermittlungsrichter der Jugendstrafkammer ist infolge der spärlich vorhandenen polizeilichen Ermittlungsergebnisse oft nicht in der Lage, eine Untersuchungshaft anzuordnen. Die Straftäter werden mit der Begründung der Unschuldsvermutung früh aus dem Polizeigewahrsam entlassen, die erzieherische Wirkung eines längeren Aufenthaltes in Gewahrsam der Polizei geht verloren und die Ermittlungen müssen praktisch von vorne beginnen.

Il ne faut pas oublier que la majorité des délits commis par les mineurs se produit pendant le week-end ou la nuit quand les ressources humaines de la police sont réduites et le travail d'autant plus difficile. N'oublions pas non plus que souvent les jeunes délinquants sont sous effet de drogues ou d'alcool et que la durée de six heures, pour les jeunes en dessous de quinze ans, permet souvent juste de «cuver leur cuite». Donc on n'a même pas le temps de passer un interrogatoire, de prélever des informations utiles pour poursuivre une enquête policière efficace. Donc on engendre de grands frais, de grands coûts inutiles en ayant l'obligation de prendre un avocat pour défendre – ce que la loi prévoit – et des choses qu'on aurait pu régler facilement deviennent très complexes et très chères pour le citoyen contribuable.

Pour terminer, j'aimerais souligner les points importants que cette motion a envie de réaliser: c'est augmenter la marge de manœuvre et la motivation des forces de police, accroître l'efficacité des enquêtes et des répressions concernant des délits commis par des mineurs, renforcer l'effet éducatif et préventif d'une garde à vue, notamment pour les récidivistes, réduire les coûts de frais de procédure pour l'Etat et, finalement, préserver l'autorité policière; le dernier point n'est pas le moindre.

Merci beaucoup de soutenir cette motion!

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Tenant compte, d'une part, des explications plausibles des motionnaires à propos de leurs demandes de modification de l'article 37 de la loi dont il est question, traitant de la garde à vue d'un mineur de moins de quinze ans et de plus de quinze ans pour l'adapter dans le sens d'une augmentation de cette durée maximale ou, plus précisément, de multiplier par deux les délais actuels pour les porter respectivement à 12 et 24 heures, et la réponse explicite du Conseil d'Etat, d'autre part, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, va soutenir la motion Boschung/Studer.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Die Arbeit der Polizei mit minderjährigen Straftätern ist in den letzten Jahren schwieriger und komplizierter geworden. Durch die Erhöhung der Maximaldauer des Polizeigewahrsams kann die Arbeit der Polizei entsprechend wirkungsvoller gestaltet werden. Den Argumenten der Motionäre und der Antwort des Staatsrates kann nur zugestimmt werden. Die Fraktion der CVP unterstützt die Motion einstimmig.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt la motion Boschung/Studer tendant à augmenter la durée maximale de la garde

¹ Déposée et développée le 14 septembre 2009, BGC p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2008, BGC p. 266.

à vue pour les mineurs. Il estime que cette motion va dans le bon sens car elle doit permettre aux autorités judiciaires de faire leur travail, soit les premières mesures d'enquête dans de meilleures conditions grâce à la prolongation du délai de garde à vue des délinquants mineurs et ceci dans un souci d'efficacité. Cette motion permet également de s'adapter à l'évolution de la société, en particulier des modes de fonctionner de notre jeunesse.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical vous propose, à l'unanimité, d'accepter cette motion.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Auch unsere Fraktion hat die vorliegende Motion eingehend studiert. Wir empfehlen Ihnen die Annahme der Motion, dies insbesondere wie es sowohl von den Motionären, wie auch vom Staatsrat und auch von den zuständigen Gerichtsbehörden als wichtig erachtet wurde: Die Zeit, die zur Verfügung steht, um Abklärungen vorzunehmen, von 12 auf 24 Stunden zu erhöhen. Zugleich möchten wir damit auch unterstreichen, dass es wichtig ist, eine Angleichung an die umliegenden Kantone vorzunehmen. In diesem Sinne empfehlen wir Ihnen die Annahme der vorliegenden Motion.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je constate que tous les porte-parole des cinq groupes sont unanimes pour soutenir cette motion et je les en remercie. Je n'ai en principe plus rien à ajouter à ce que le Conseil d'Etat a déjà exposé comme arguments dans sa réponse. Peut-être une seule petite chose: il faut relativiser un peu la portée de cette motion dans le sens qu'il y a aura une nouvelle procédure pénale fédérale pour les mineurs, qui va très probablement entrer en vigueur en 2011, mais je vous promets de réaliser maintenant, de faire la proposition de soumettre la modification de la loi ces prochaines semaines.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 84 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

S'est abstenu:

Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 1.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2020.07 Claude Chassot (prise en charge des mineurs [16–18 ans] multirécidivistes)¹

Prise en considération

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse très détaillée qu'il a bien voulu donner à mon postulat. La délinquance juvénile, que je côtoie du reste depuis quelques années, progresse de plus en plus, sous les formes parfois les plus inattendues. Notre canton n'est plus à l'abri. On ne va pas citer d'exemples, chacune et chacun d'entre vous en connaît très certainement.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse évoque, notamment, le fait que les placements en maison d'éducation sont rares car il n'y a tout simplement plus ou pas assez de place. Cette situation est grave car elle fait perdurer chez les adolescents un sentiment d'impunité. Lorsque l'autorité est coupable par le simple fait d'exister, il y a lieu de se poser des questions sur les chances qu'ont ces jeunes de regagner le droit chemin. Une remise à l'ordre, comme il le faut et au moment où il le faut, peut provoquer certainement un effet salutaire sur ces jeunes qui débordent du cadre.

Seulement voilà, à la vitesse où va actuellement l'application des peines, j'ai bien l'impression que l'impact de la sanction perd de son sens et surtout, n'a plus le même effet sur un jeune qui aura peut-être durant le laps de temps qui le sépare de sa détention, mûri, changé ou bien comme on dit chez nous, au contraire sera en chute libre et sera très certainement rattrapé par la justice des adultes.

Le canton de Vaud, via le concordat romand, a présenté le projet semble-t-il d'un établissement de cinquante places high-tech, qui pourrait se localiser dans les environs de Palézieux. Là aussi, rien n'est joué, car il faudra compter sur la réaction de certaines communes.

On a parlé d'un investissement avoisinant les 50 millions de francs, me suis-je trompé? Je souhaiterais que le commissaire du gouvernement puisse me donner quelques précisions à ce sujet. Le Conseil d'Etat, quant à lui, est maintenant, semble-t-il lié, par un concordat qui a, à mon avis, plus d'effets contraignants qu'autre

¹ Déposé le 14 juin 2007, BGC p. 875; développé le 12 septembre 2007, BGC p. 537; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2008, BGC p. 528.

chose! Bien entendu, qu'une ouverture d'un établissement dans notre canton pourrait remettre en question les accords signés.

Il me semble cependant, que le canton de Vaud a inauguré récemment dix places pour des adolescents, sauf erreur aux établissements de la plaine d'Orbe.

Je souhaiterais également avoir des éclaircissements à ce sujet.

Une solution à la fribourgeoise, sans passer par la case concordat, aurait été certainement plus vite réalisée. Il ne s'agissait pas de construire des palaces, mais d'aménager des bâtiments existants en respectant les exigences de sécurité.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit qu'il est douteux que ces derniers puissent être affectés à ces projets.

Permettez-moi de vous dire que moi aussi, j'ai un doute quant à cette réponse!

On nous parle aussi du personnel qu'il faudrait engager pour l'encadrement de ces jeunes? Je ne retiendrai pas cet argument!

Aujourd'hui, la situation pose plus particulièrement problème en suisse romande où les mineurs sont plus souvent placés en détention préventive qu'outre-Sarine selon les études de l'Office fédéral de la justice.

Actuellement, le régime carcéral orienté avant tout sur des mesures sécuritaires n'assure pas aux mineurs le suivi socio-éducatif nécessaire et c'est cela qui fait cruellement défaut.

Je tire aussi un parallèle avec la mise en place pour parler de moyens très rapides – en automne 2006, dans l'urgence – de classes relais, où là, on a rapidement débloqué des crédits, trouvé du personnel qui, il est vrai, après quelques pataugées, s'est mis au travail sous la responsabilité d'un ancien directeur de CO. Donc, quand on veut, on peut! Le canton de Fribourg, quant à lui, est un très bon élève du concordat, puisque les établissements de Bellechasse accueillent une quarantaine d'hôtes supplémentaires.

En conclusion, je me pose donc la question de savoir si dans ce projet, nous aurons la certitude d'obtenir ces places tant attendues pour nos adolescents et si leur nombre suffira. Je vous remercie d'accepter ce postulat.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). J'ai lu avec attention la réponse du postulat Chassot étant donné que j'avais posé la question qui rejoint les soucis de mon collègue.

Le Conseil d'Etat fait son travail et il recherche une solution dans le cadre du concordat avec les cantons de Vaud, Neuchâtel et Valais. De quoi s'agit-il? Eh bien il s'agit de disposer d'une infrastructure carcérale fermée pour les jeunes délinquants. Vaud s'est engagé à construire un établissement de 56 places pour les délinquants mineurs des deux sexes et Neuchâtel un établissement semblable de 16 places pour les jeunes filles.

Pour mémoire, le canton de Fribourg a déjà rempli son contrat dans la construction actuelle de 40 places sur le site de Bellechasse. Où est le problème et que peut-on faire?

Voici quelques éléments: le canton de Fribourg pourrait ouvrir une structure temporaire, mais ce serait donner un mauvais signal à nos voisins, qui pour des raisons politiques ou financières, repousseraient encore les constructions étant donné que la pression serait quelque peu retombée. Le Conseil d'Etat pourrait faire pression dans

le cadre du concordat. Nous le savons tous, une telle pression d'un canton envers un autre, ne fait pas partie de la culture fédérale suisse et le dernier exemple avec le canton de Genève nous invite à la prudence afin de ne pas se brûler les ailes. Où encore cette vénérable assemblée pourrait voter une résolution pour faire accélérer les choses. Mais vous le savez aussi une résolution s'adresse plutôt à l'échelon supérieur ou aux entreprises privées et surtout pas à nos voisins cantonaux.

Je suis obligé de constater que les concordats intercantonaux ont des limites. Nous n'avons aucun moyen de pression et on nous prédit ces établissements dans tous les cas pas avant plusieurs années. Les grands distributeurs allemands qui fleurissent dans notre canton ouvrent leurs portes dans les deux ans après l'idée du projet.

Je rappelle que le concordat est déjà vieux de trois ans. Je lance un appel: quand est-ce qu'un privé préoccupé par le problème s'engagera à construire des établissements de ce type et les mettra à disposition de l'Etat.

Pendant ce temps, il nous reste la patience, l'incompréhension des juges et la grogne des policiers et autres assistants sociaux engagés auprès de cette infime partie de la jeunesse. L'incurie de nos administrations fausse l'idée que le citoyen se fait de la jeunesse et ce n'est pas admissible.

Hier soir, j'ai encore vu le télétexte et il y avait le rapport 2007 de la justice valaisanne qui révèle que les cas de détention préventive pour mineurs ont doublé par rapport à 2004 en passant de 65 à 130.

Donc je suis obligé de réfuter les arguments de ce grand savant zurichois M. Hebeisen qui dit que la détention des mineurs a tendance à se stabiliser. En conclusion, il ne me reste plus qu'à vous faire part de la définition que le satyre américain Pearce donnait de la patience, je cite: La patience est la forme mineure de désespoir déguisé en vertu.

Sur ces conclusions, la majorité du groupe libéral-radical vous encourage à soutenir ce postulat.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention le postulat du député Claude Chassot et partage ses préoccupations. Il rejoint toutefois l'avis du Conseil d'Etat qui ne souhaite pas investir dans un établissement dont la réalisation a été attribuée à d'autres cantons par concordat intercantonal. Plutôt que d'envisager comme le propose le député Chassot une solution temporaire dont le délai de mise en service pourrait ne devancer que de peu les réalisations prévues par le concordat, le groupe invite le Conseil d'Etat à mettre en oeuvre tous les moyens permettant d'accélérer la réalisation des établissements prévus par ce concordat.

Nous reconnaissons la fragilité de la situation, il s'agit donc d'être vigilant, de rester à l'écoute des professionnels, voire de leur donner des moyens supplémentaires, à ces professionnels qui œuvrent sur le terrain et trouvent dans l'intervalle les solutions pragmatiques. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter le postulat et à prendre acte du rapport.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Die SP-Fraktion teilt die Sorge von Ratskollege Claude Chassot bezüglich der

Unterbringung von jugendlichen Straftätern, welche zu einer Freiheitsstrafe verurteilt worden sind. Es bestehen unbestritten Engpässe bei spezialisierten Einrichtungen für den Vollzug von Massnahmen oder die Einschliessung von jugendlichen Straftätern. Es ist für die verurteilten Jugendlichen auch problematisch, wenn nicht gar unzumutbar, dass sie wegen der langen Wartefristen teilweise mehrere Monate auf den Vollzug ihrer Strafe warten müssen.

Trotzdem können wir die von Herrn Chassot gestellten Forderungen nicht unterstützen und teilen die Ansicht des Staatsrates. Mit der Bildung eines interkantonalen Konkordates haben die Westschweizer Kantone die Lösung des Problems in die Hand genommen. Ein Sonderzüglein mit einer kantonalen Übergangslösung wäre aus politischen Gründen ungeschickt und problematisch.

Es geht auch nicht an, dass irgendwelche leerstehende Gebäude oder Infrastrukturen der Armee zur Einschliessung von Jugendlichen verwendet werden. Ein solches Gebäude liesse sich vielleicht noch finden, darin aber einen professionellen Betrieb und eine vorschriftskonforme, zeitgemässe und menschenwürdige Betreuung sicherzustellen und sicherstellen zu können, wäre doch mehr als fragwürdig. Wollte man das wirklich tun, wäre ein grosser planerischer, baulicher und finanzieller Aufwand nötig. Dann kann man auch gerade auf die Realisierung der Einrichtung der Kantone Waadt und Neuenburg warten; zeitlich kommt das wohl auf das Gleiche hinaus, würde aber viel mehr Geld kosten.

Die Vorschläge von Herrn Chassot scheinen uns nicht bis zum Schluss durchdacht. Das Einzige, was der Staatsrat tun kann – ich weiss, die Mittel sind beschränkt – das ist, Druck zu machen auf die Konkordatskantone, damit sie mit der Realisierung der vereinbarten Projekte vorwärts machen. Druck machen, damit sie sich an die Vereinbarung halten und das Problem möglichst rasch, das heisst vor Ablauf der Frist im Jahre 2016 einer befriedigenden Lösung zuführen. Der Kanton Freiburg kann dies aus einer Position der Stärke tun, kommt er doch mit der Realisierung der neuen Anstalt in Bellechasse seinen Konkordatsverpflichtungen im Strafvollzug von Erwachsenen vorbildlich nach.

Mit diesen Bemerkungen wird die SP-Fraktion dem Postulat im Sinne des Staatsrat zustimmen und nimmt somit Kenntnis des Berichts, der schon erstellt wurde.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Nous prenons acte du rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat du député Chassot. La délinquance juvénile reste et restera toujours une préoccupation. Pour certains jeunes elle est heureusement parfois passagère mais, malheureusement, pour d'autres c'est la récurrence et c'est bien là l'inquiétude du député Chassot quant à la prise en charge des mineurs multirécidivistes. A partir de là, notre groupe soutient le postulat dont il est question. Nous pouvons admettre que dans son rapport le Conseil d'Etat nous donne des explications détaillées et intéressantes sur tous les points et nous tenons à le remercier. Le Conseil d'Etat convient que les placements dans les établissements existants de jeunes condamnés s'avèrent difficile. Il rappelle ainsi le concordat

des cantons latins entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, lequel prévoit la réalisation de quatre établissements nécessaires dans un délai de 10 ans. Sous le chapitre «établissements concordataires projetés», il est fait mention que le canton de Vaud doit réaliser un établissement destiné aux personnes mineures des deux sexes et il semblerait que seule la localisation future de cet établissement ne soit pas encore définie. Hier, le journal «24 Heures» annonçait que le futur centre de détention romand serait projeté à Palézieux et que cette commune devrait donner le 5 avril 2008 son aval au dossier d'implantation. Ceci étant, nous demandons alors au Conseil d'Etat de prêter doublement attention afin que ce centre romand de détention pour mineurs se réalise dans les meilleurs délais et ce d'autant plus que de par la construction du nouvel établissement, mais pour adultes, sur le site de Bellechasse notre canton n'a pas perdu de temps quant à sa participation au développement du concordat latin. Nous apprenons également par la presse la réalisation d'une unité de huit places dans la prison de la Croisée à Orbe et que ces huit cellules pourront accueillir autant d'ados en attente de jugement. Cela dit, nous souhaiterions savoir si cette unité fait également partie du concordat latin ou non.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient le postulat de notre collègue Chassot et prend acte de ce rapport.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Vendredi dans une semaine, le 11 avril prochain, va siéger dans le canton de Fribourg, pour sa séance constitutive, la Commission interparlementaire de contrôle des deux concordats, celui sur la détention des mineurs et celui sur la détention des adultes. C'est le canton de Fribourg qui organise cette assemblée constitutive de cette Commission interparlementaire.

Ce matin, lors de la séance du Bureau du Grand Conseil, ce dernier a été informé de l'avancement des travaux de la délégation fribourgeoise sur le projet CoParl, qui est la révision de la Convention des conventions qui unit les cantons latins plus le canton de Berne. Quel lien, me direz-vous, entre ces deux éléments? Le lien est relativement simple. Il y a une réticence depuis de nombreuses années au niveau des gouvernements à impliquer les parlements dans les concordats, dans les collaborations intercantionales et le projet CoParl, qui a été prévu par la CGSO, limitait pratiquement toutes les possibilités d'intervention des parlements. Or, qu'est-ce que nous constatons aujourd'hui? Nous constatons une chose. Un concordat prévoit des dispositions et le constat que fait tout le monde – le constat que vient de faire le collègue Hugo Raemy également – c'est que nous manquons de moyens pour faire appliquer des dispositions prévues dans un concordat. Il est donc temps actuellement de lier les forces des gouvernements et des parlements pour que tous ces conventions et concordats soient suivis d'effets. Il faut des moyens de pression pour pouvoir demander et exiger des cantons concordataires de respecter leurs engagements. J'avais été, lors de la réalisation de ce concordat, opposé au fait de marquer dans le concordat qu'il y avait une institution à Valmont pour jeunes hommes et une institution dans le canton de Neuchâtel pour jeu-

nes filles en disant: «laissons ouvert, il y a besoin de deux institutions et il faudra les réaliser». Les cantons ont voulu se propulser – le canton de Vaud et le canton de Neuchâtel – pour ces éléments-là mais ils ne respectent leurs engagements. Il est donc temps de doter la Conférence des gouvernements de moyens de pression sur leurs collègues pour qu'ils réalisent un certain nombre de choses et aussi au niveau des parlements qui votent les budgets parce qu'il y a des incidences financières sur la construction de tels bâtiments, les moyens d'obliger – si cela n'est pas le cas – les gouvernements et leur exécutif à respecter l'engagement de leurs signatures.

C'est avec cette considération que le groupe Alliance centre-gauche vous demande de soutenir ce postulat et la réponse du gouvernement incluse dans le message qui nous est adressé aujourd'hui.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. M. le Député Claude Chassot a mis le doigt sur un problème réel, que le Conseil d'Etat partage. Comment pallier cette situation plus qu'insatisfaisante? Les différents conseils d'Etat, les différents gouvernements de la Romandie ont reconnu le problème, ils ont fait un concordat.

A mon avis, c'était vraiment le bon chemin parce que l'on ne peut pas tout faire dans le même canton, il faut collaborer, il faut dans une ambiance confédérale travailler ensemble. Tous les députés ont dit qu'il fallait réaliser ce concordat. M. Jean-Denis Geinoz l'a aussi dit, de même que d'autres intervenants: «On est en train de construire à Bellechasse pour les peines anticipées». On a une commission de bâtisse, on ne va peut-être pas terminer en juillet 2009, mais peut-être début 2010, mais on va le réaliser, on sera les premiers à le réaliser alors que les autres cantons ont du retard. Là je crois que le concordat, ce n'est pas seulement, cela nous lie pas seulement, on a un intérêt à ce que les autres fassent leur travail et ce n'est pas à nous de dire «puisque vous ne faites rien, on a fait un contrat, on s'engage on fait les dépenses, puisque vous ne faites rien, alors on va encore construire pour vous», n'est-ce pas, ce n'est pas l'idée, l'idée de faire un inventaire des bâtiments vides ou des terrains à bâtir qui pourraient éventuellement héberger une telle institution, je trouve que cela n'est pas réaliste, des vieux bâtiments, on trouverait peut-être, mais les investissements pour 2–3 ans, ce n'est pas seulement les bâtiments, les rénovations, mais il faut engager du personnel qualifié, c'est tout un système qu'il faudrait installer et cela, ce n'est pas réaliste et ne correspond non plus à notre intérêt.

Maintenant comment faire pression sur les autres cantons concordataires? Effectivement Neuchâtel devrait construire notamment pour les jeunes dames, pour les filles et le canton de Vaud pour les jeunes garçons.

M^{me} Peiry-Kolly l'a bien dit, je suis content, j'ai lu hier soir la presse romande – La Liberté et 24 Heures – et là mon collègue Leuba, il envisage de construire dans la plaine de l'Orbe, une dizaine de places assez rapidement et à Palézieux une cinquantaine de places – je ne suis pas très sûr du nombre – d'ici 2010. Donc, j'ai aussi lu la presse, j'espère que d'ici 2010, on pourra trouver une solution.

Maintenant, faire la pression, ce n'est jamais bien, donc il faut avoir des discussions confédérales et on aborde les collègues Directeurs de justice et police dans le cadre de nos réunions bisannuelles de Directeurs de Suisse romande et oralement, lors de la séance et hors séance, et ils nous promettent toujours «oui, oui, on va le faire», mais vous voyez aussi les priorités. Enfin, il y a les budgets, et des prisons c'est toujours un peu malheureusement une des dernières priorités, notamment aussi en ce qui concerne l'engagement du personnel.

Encore une fois, je vous remercie de faire avancer les choses et le Conseil d'Etat est d'accord d'accepter ce postulat et de dire que cette réponse vaut également comme rapport à votre postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté non:

Ganioz (FV, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP). *Total: 3.*

S'est abstenu:

Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé, la réponse du Conseil d'Etat tenant lieu de rapport.

Postulat P2023.07 Denis Grandjean (règlement concernant les objets trouvés)¹

Prise en considération

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat pour la diligence et le contenu de sa réponse qui va tout à fait dans le sens de mon postulat.

Par le dépôt de ce postulat sur les objets trouvés, je désire qu'une organisation existe dans notre canton. De ce fait, il sera nécessaire que le Conseil d'Etat édicte une réglementation claire. Comme vous l'avez constaté, les dispositions d'exécution fribourgeoises du 22 novembre 1911 sont obsolètes et ne sont plus du tout suivies dans la pratique actuelle. Il y a en effet de nombreuses questions: qui doit recevoir les objets trouvés? qui doit les garder? les vendre? les faire estimer? un émolument doit-il être perçu? des frais d'estimation doivent-ils être encaissés? une récompense doit-elle être donnée à l'inventeur et à combien de pour-cent se situe-t-elle, le trouveur peut-il devenir le propriétaire de l'objet? après combien de temps? De plus, actuellement, il est très difficile d'effectuer des recherches dans d'autres cantons lorsque vous avez perdu un objet. Il serait nécessaire de créer un centre par district et que ces services communiquent par informatique afin d'établir la liste des objets.

Suite à la réponse du Conseil d'Etat, je suis d'accord qu'une étude puisse être effectuée dans le cadre de la révision totale de la loi d'application du code civil suisse en espérant que cette révision soit traitée avec la même célérité que mon postulat.

Pour terminer, je vous demanderai d'accepter mon postulat, qui traite d'un objet bien trouvé!

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat «Règlement concernant les objets trouvés». Il s'agit là d'une mise à jour de la réglementation et de l'attribution des compétences de la loi qui date déjà du 22 novembre 1911.

A titre personnel, j'estime qu'il serait judicieux de créer un seul service pour gérer et traiter sur le plan cantonal ces objets trouvés. Ce serait plus facile, à mon avis, de gérer tout ça. Je vous donne un exemple. Il y a quelques années en arrière, j'avais mon bétail qui alpaît à Bourg Saint-Pierre, – vous savez où c'est – au pied du col du Grand-Saint-Bernard. Pendant la saison, le garde-génisses m'a téléphoné: «*Deux de tes bêtes avaient disparu!*» Donc, aujourd'hui, on ne les a toujours pas retrouvées! (*hilarité!*) A la fin de la saison, le garde-génisses y m'a dit: «*Charly, écoute, probablement elles ont passé le col.*» J'ai dit: «*Mais il y avait de la neige!*» Ont-elles été aidées ou pas? Je suis allé deux fois dans la vallée d'Aoste mais je ne les ai pas trouvées...

Malgré tout ça, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à soutenir ce postulat. (*hilarité!*)

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). La réflexion soulevée par le postulat de mon collègue Denis Grandjean

a l'avantage de dépoussiérer – et il était temps – la réglementation actuelle qui date du début du siècle passé. Le Conseil d'Etat, quant à lui, est également d'avis qu'il y a lieu d'élaborer de nouvelles bases légales en adéquation notamment avec la réalité, avec le quotidien.

L'ensemble des modalités d'ordre juridique étant énoncé dans la réponse donnée par ce même Conseil d'Etat, nous n'allons pas les rénumérer. On soulignera cependant qu'il faudra combler le vide juridique aussi lié aux animaux en errance. J'espère que nous allons retrouver les génisses de notre collègue Brönnimann. Cette situation qui sera prise en main et qui est prise en main pour l'instant par le Service vétérinaire (*rires!*). En conclusion, l'Alliance centre gauche soutient à l'unanimité ce postulat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé le postulat de notre collègue Denis Grandjean. Plus qu'un règlement, c'est une aide efficace à la recherche des objets perdus qui peut apporter un intérêt pour nos concitoyens. En Suisse romande, en guise de règlement, les grandes villes rappellent le comportement à adopter lorsqu'un objet est trouvé, conformément aux articles du CO. Une exception en Valais, un site Internet particulièrement performant répertorie tous les objets perdus sur territoire valaisan. Une initiative similaire pour le canton de Fribourg, complétée par un règlement, apporterait une aide efficace à la population du canton ainsi qu'à toute autre personne perdant un objet sur notre territoire.

A l'unanimité, le groupe libéral-radical vous recommande d'accepter le postulat de notre collègue Denis Grandjean.

Tschopp Martin (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion hat das Postulat von Denis Grandjean betreffend die Ausarbeitung eines Ausführungsreglementes zu den Artikeln 720–724 des ZGB über Fundsachen diskutiert. Wir unterstützen dieses Postulat im Sinne des Verfassers. Ob es pro Bezirk nur eine einzige Stelle braucht, welche Fundgegenstände einsammelt und wieder zurückgibt, das wird der Staatsrat dann in seiner Antwort sagen.

Eine Frage, die uns aber interessiert, ist die folgende: Wer sind die in der Antwort des Staatsrates genannten Dritten, wenn Gegenstände nicht abgeholt werden? Gibt es beispielsweise an bestimmten Tagen öffentliche Versteigerungen, analog den Versteigerungen bei den SBB, für solche Gegenstände? Wir danken dem Staatsrat für die Beantwortung dieser beiden Fragen und wir werden dieses Postulat unterstützen.

Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE). Le postulant propose de créer un seul service par district chargé de traiter des objets trouvés, c'est-à-dire la récolte et la restitution de ces objets trouvés.

Die Freiburgischen Ausführungsbestimmungen zur entsprechenden Bundesgesetzgebung stammen, wie bereits erwähnt, aus dem Jahre 1911 und entsprechen nicht mehr den heutigen Realitäten. Demnach ist das Friedensgericht die zuständige Amtsstelle für die Entgegennahme und den Verkauf der gefundenen Sachen.

¹ Déposé et développé le 11 décembre 2007, BGC p. 2140; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2008, BGC p. 533.

Dies stimmt mit der heutigen Realität nicht mehr überein und muss sich entsprechend verbessern.

Imaginez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'on perde une ou un collègue du Grand Conseil et qu'on ne sache pas comment procéder pour le retrouver!

Au nom du groupe démocrate-chrétien, nous vous proposons de suivre le Conseil d'Etat et de prendre en considération ce postulat, ainsi d'étudier et de régler la situation au niveau des districts.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tous les intervenants pour le soutien à cette motion et à la réponse du Conseil d'Etat. Je remercie notamment M. le Député Brönnimann pour son exemple qui a créé une bonne hilarité. Il y aura certainement dans le Bulletin du Grand Conseil une parenthèse où on va dire hilarité! Je vous remercie d'avoir évité une crise diplomatique avec l'Italie puisque vous avez trouvé vous-même une solution avec ces deux génisses perdues! Simplement pour dire, il y avait une motion au Conseil national qui dit: «*Les animaux ne sont pas des objets, ne sont pas des choses*» – «*Tiere sind keine Sachen*». Il n'est pas clair que dans le futur règlement votre cas serait effectivement couvert.

M. Jean-Daniel Wicht propose qu'on étudie aussi la solution valaisanne avec site Internet. Je crois que c'est effectivement une solution qu'on peut envisager.

Monsieur le Député Martin Tschopp stellt die Frage, was mit den Gegenständen passiert, die nicht abgeholt werden.

Je n'ai pas la réponse, je dois dire.

Ich weiss nicht genau, wie das passiert.

Je sais que pour les CFF, des ventes aux enchères ont lieu régulièrement (des parapluies, des vélos etc.) mais effectivement là je vais me renseigner, Herr Grossrat Tschopp, und ich werde Ihnen die Antwort noch geben.

Monsieur le Député Grandjean souhaite qu'on traite, qu'on aborde la modification du code d'application du Code civil avec la même célérité avec laquelle on a traité sa motion. Je veux bien essayer. Il a raison de poser la question. Effectivement, cela fait plus de vingt ans qu'on promet toujours qu'on veut modifier la loi d'application du code civil. Comme jeune député, j'avais aussi déposé une motion qui concerne le voisinage, les distances entre les arbres et la parcelle voisine. Cela avait été accepté mais c'était il y a vingt ans. Depuis rien ne s'est passé. Il y a d'autres exemples. Je vous avoue que c'est compliqué. C'est effectivement compliqué; il y a une certaine résistance. On dit que c'est interdirectionnel, qu'il faut attendre telle et telle solution à Berne. La loi sur les tutelles est en révision. Il y a tout le temps quelque chose qui est révision mais j'ai la ferme volonté de faire une révision totale. J'ai déjà donné les mandats dans ce sens et, en tout cas d'ici la fin de la législature, on devrait vous soumettre une révision totale. Encore une fois, ce n'est pas chose aisée. Il y a la succession, il y a le droit de voisinage. Il y a d'autres questions assez délicates qui ne concernent pas seulement la Direction de la justice mais beaucoup d'autres Directions. Mais on va faire diligence!

– Au vote, la prise en considération de cette ce postulat est acceptée par 79 voix contre 1. Il y n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Borschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

A voté non:

Menoud (GR, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Electons

Un président de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif (Gruyère, Glâne, Broye, Veveyse), en remplacement de Michel Morel

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 9; nul: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu pour une durée indéterminée M. Louis Sansonnens, par 80 voix.

Ont obtenu des voix M. Jean-Christophe Oberson: 8.

Un assesseur suppléant auprès de la Justice de paix de la Veveyse (nouveau)

Bulletins distribués: 96; rentrés: 90; blancs: 3; nul: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu pour une durée indéterminée M. Charles Ducrot, par 58 voix.

Ont obtenu des voix Mmes Lucienne Marilley: 18; Christel Rohrbasser: 5; Elisabeth Valélian: 4. Il y a 1 voix éparse.

Un assesseur suppléant auprès de la Justice de paix de la Veveyse (nouveau)

Bulletins distribués: 97; rentrés: 89; blancs: 4; nul: 1; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Barbara Savoy*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Elisabeth Valélian: 6. Il y a 2 voix éparses.

Un suppléant auprès du Tribunal d'arrondissement de la Veveyse, en remplacement de Stéphane Broillet

Bulletins distribués: 88; rentrés: 82; blancs: 5; nul: 1; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Guy-Pierre Ducrot*, par 46 voix.

A obtenu des voix M. Jean-Bernard Jaquet: 30.

Un assesseur suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes de la Glâne, en remplacement d'Isabelle Scheiwiller

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 6; nul: 1; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Jean-François Vuagniaux*, par 48 voix.

A obtenu des voix M. Patrice Dervey: 32.

Un président (50%) auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye (nouveau)

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 3; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Marc Sugnaux*, par 89 voix.

Un vice-président de la Chambre pénale des mineurs, en remplacement de Patrik Gruber

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 2; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Arthur Lehmann*, par 93 voix.

Un suppléant du président à la Chambre des prud'hommes du Lac, en remplacement de Bernadette Hänni

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 1; nul: 1; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Peter Stoller*, par 53 voix.

A obtenu des voix M^{me} Sandrine Boillat Zaugg: 32.

—
- La séance est levée à 11 h 35.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*
—